



EN 2025. JE TOUCHE LE RSA.

JE SUIS EN FORMATION OU J'EXERCE UN EMPLOI DANS LE SECTEUR DU SERVICE À LA PERSONNE, À DOMICILE OU **FN ÉTABLISSEMENT.**

JE PEUX CONSERVER MON **ALLOCATION DANS LA LIMITE DE 600 HEURES** TRAVAILLÉES.

de Meurthe-et-Moselle

au 0 801 802 800 (numéro gratuit).

- J'adresse mes justificatifs dans un délai de 2 mois maximum à compter du début du contrat de travail.
 - > photocopie du/des contrat(s) de travail,
 - > photocopie des bulletins de salaire,
 - > coordonnées téléphoniques,
 - > numéro d'allocataire CAF.

Par courriel:

cumulemploirsa@departement54.fr Par courrier:

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle DASI - Service emploi en insertion 48 esplanade Jacques-Baudot - CO 90019 54035 NANCY Cedex

- Le Département de Meurthe-et-Moselle transmet son accord à la CAF.
- Je déclare mes ressources à la CAF de Meurthe-et-Moselle lors de ma déclaration trimestrielle de ressources.

J'ai signalé mon changement de situation dès le début de mon contrat.







